

Problèmes économiques

pour toucher la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Je ne sais qui il faut plaindre le plus, cette veuve ou la célibataire qui n'a jamais reçu l'allocation au conjoint, ou la femme qui la perd en perdant son mari. Dans un cas comme dans l'autre, il y a injustice flagrante, et je répète, monsieur l'Orateur, que cela ne peut durer.

Un de ces jours, je ne sais trop quand, nous pourrions avoir des élections . . .

Une voix: Elle risquent de finir comme l'allocation au conjoint.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une remarque très intéressante que le député aurait peut-être intérêt à développer. Mais si nous ne faisons rien à ce sujet avant les élections, j'espère que pendant la campagne électorale, le premier ministre complétera la promesse faite en 1974. Les campagnes électorales ont cet avantage qu'elles font naître toutes sortes de promesses. C'est tout un travail ensuite d'en faire la liste et de compter celles qui ne sont pas remplies. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'énumérer toutes les promesses de 1974 qui n'ont pas été remplies. Dans le cas de l'allocation au conjoint, l'accomplissement de la promesse a laissé entier le problème que le premier ministre désirait justement régler à cette époque. S'il n'est pas résolu avant l'élection de 1978, 1979 ou 1980, j'espère que pendant la campagne, le premier ministre voudra bien s'engager à rectifier cette anomalie, ne serait-ce que pour essayer de décrocher des votes.

● (1442)

Il est tout à fait faux et injuste de dire aux femmes âgées de 60 à 65 ans que leurs droits à une pension ne dépendent pas de leurs besoins ou de ce qu'elles ont accompli en élevant une famille ou en travaillant au sein de la collectivité. Leur droit à une pension quand elles sont âgées de 60 à 65 ans dépend de leur capacité de donner la réponse juste à une seule question: avez-vous un homme? C'est une tache à l'honneur du Parlement et plus particulièrement une souillure à l'honneur du gouvernement d'avoir adopté cette loi.

Je prétends qu'il existe un moyen très simple de régler la question. C'est la solution proposée au deuxième alinéa de la motion que nous sommes en train de débattre cet après-midi, c'est-à-dire que les pensions devraient être offertes à l'âge de 60 ans, sur demande, à toutes les personnes de cette catégorie.

Il y a aussi d'autres mesures qui pourraient corriger les injustices que l'on trouve dans le Régime de pensions du Canada et dans le Régime de pensions de la Fonction publique. On devrait également intervenir dans les régimes du secteur privé. Nous devrions envisager ces réformes comme une façon de libérer des emplois pour ceux qui peuvent les occuper pendant qu'ils sont jeunes, mais nous ne devons pas négliger plus longtemps de nous occuper du droit qu'ont les femmes de ce groupe d'âge de recevoir des pensions.

Je félicite mes amis créditistes pour nous avoir saisis de cette question cet après-midi. Encore une fois, il n'y aura pas de vote sur la motion. Un député libéral s'est réjoui l'autre jour, à propos d'une autre question, qu'il n'y ait pas de mise aux voix. Il voulait en fait dire que les ministériels pouvaient l'appuyer sans courir le risque de voter contre les idées qu'ils avaient exprimées.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Cette motion ne sera pas mise aux voix. J'espère que certains des libéraux qui prendront la parole aujourd'hui reconnaîtront que le premier ministre avait raison de dire en 1974 que les allocations aux conjoints créeraient des problèmes. J'espère qu'ils diront à leur gouvernement qu'ils sont en faveur d'un changement. Il faut faire plus que continuer à verser une pension à la femme devenue veuve. Cela devrait être fait, mais ce n'est pas toute la solution. Il ne faut pas que l'état civil de la femme soit une condition.

La meilleure solution serait de rendre les pensions disponibles à l'âge de 60 ans sur demande. On devrait le faire relativement à la pension de vieillesse et au Régime de pensions du Canada. On pourrait inciter les régimes de pensions privés à faire de même. Ce serait déjà améliorer le sort de ces hommes qui travaillent dur auxquels j'ai déjà fait allusion, ces hommes qui ont passé de 30 à 35 ans de leur vie dans le monde du travail et qui aspirent à quelques années de retraite. Vous corrigerez du même coup la situation dans laquelle se trouvent les femmes du même groupe d'âge. Mais pour l'amour de Dieu, ne nous contentons pas d'en parler. Il faut agir dès maintenant.

[Français]

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, jamais ai-je lu dans ma courte vie, un exposé aussi fidèle de l'idéologie du Parti Crédit Social du Canada que ce qui est exprimé dans la motion présentée par ce parti par l'intermédiaire de son chef visible, le député de Roberval (M. Gauthier) et chef intérimaire du parti à la Chambre. En effet, monsieur l'Orateur, si on lit attentivement la motion présentée par le chef intérimaire du Parti Crédit Social du Canada, on se rend compte très facilement qu'il y a dans ce document, ce chef-d'œuvre, la photographie exacte de la philosophie du Crédit social. Et on me permettra, monsieur l'Orateur, de lire la motion, et je cite:

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement: 1. d'avoir failli à la tâche dans la lutte contre l'inflation et le chômage, ce qui affecte surtout les travailleurs âgés de 18 à 30 ans;

Deuxièmement, et c'est là que cela commence:

2. de ne pas avoir présenté au Parlement des mesures nouvelles et efficaces telles l'abaissement à 60 ans du droit au bénéfice volontaire de la pension de sécurité de la vieillesse;

3. de n'avoir pas versé un dividende national . . .

. . . et c'est là que ça empire.

. . . comme moyen d'augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens afin qu'ils bénéficient des surplus de production issus du progrès et de la technologie;

4. de ne pas accepter de présenter une nouvelle législation qui permettrait de stimuler la consommation de produits canadiens, tel un escompte sur les prix au détail et les produits de fabrication canadienne dont le pourcentage serait déterminé par le volume de la production nationale brute et financé, non pas au moyen de taxes et d'impôts, mais par la création de crédits nouveaux émanant . . .

. . . et voici le remède à tout:

. . . de la Banque du Canada et prêtés au gouvernement à un taux d'intérêt correspondant au coût d'administration.

Et à la fin de ce paragraphe qui est troublant si on est un créditiste, on peut lire, à un taux d'intérêt, parce que jusqu'à cette date, c'était sans intérêt. Et maintenant on a admis dans le Parti Crédit Social du Canada que lorsqu'on avait de l'argent et que l'on faisait un placement il fallait de temps à autre exiger quelque chose pour l'administration au moins.